

Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé
Sous direction de l'insertion et de la solidarité
Service de la prévention et de la lutte contre les exclusions (SEPLEX)

2018 DASES 369 G – Subventions de fonctionnement (467 049 €) et d'investissement (50 345,46 €) dans le cadre de l'action 20 intitulée Ville Refuge du budget participatif de Paris 2017 et conventions avec deux associations (Fondation de l'Armée du Salut et Aurore) pour leurs actions en réponse aux besoins fondamentaux des réfugiés à Paris.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

La Ville de Paris, capitale ouverte sur le monde, s'est engagée avec conviction et détermination pour accueillir les migrants qui, fuyant des situations de conflits et de violences, arrivent en Europe et notamment en France depuis le début de l'année 2015. Le plan de mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés, élaboré avec le concours des acteurs institutionnels, associatifs et citoyens et présenté le 12 octobre 2015, consacre dans ce domaine 18 engagements de la Ville de Paris. Il propose des réponses adaptées à la fois à l'urgence de la situation, à travers la création de dispositifs d'accueil et de prise en charge des migrants, et aux exigences de l'avenir portées vers l'ambition d'une inclusion réussie, à travers la mise œuvre d'actions en faveur de l'accès à l'éducation et à la formation ainsi que d'actions d'aide à l'insertion sociale et professionnelle de ces populations.

Parmi les dispositifs les plus emblématiques de notre engagement, le Centre humanitaire de premier accueil (CPA) de la Porte de la Chapelle a permis pendant dix-huit mois proposer une solution d'hébergement adapté à 25 000 personnes. Comme prévu dès l'origine du projet, le Centre humanitaire de premier accueil a fermé ses portes fin mars 2018 pour laisser place aux travaux du Campus Condorcet. À la suite de cette fermeture, l'État a fait le choix de ne pas rouvrir un centre mais de créer des accueils de jour et de centres d'accueil et examen des situations (CAES) en Ile-de-France pour les hommes isolés. Ce dispositif ne parvient pas pour le moment à mettre à l'abri suffisamment de personnes pour éviter la reformation de campements.

Dans ce contexte, la Ville reste très mobilisée pour répondre aux besoins fondamentaux des réfugiés en situation de rue. Afin de développer et de mieux coordonner l'offre alimentaire à destination de ces personnes, la Ville de Paris souhaite accorder une subvention de fonctionnement à l'association Aurore pour la distribution de petits déjeuners du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018 sur le site de la Porte de la Chapelle et à la Fondation de l'Armée du Salut, qui prendra le relai de cette action à compter de 2019, avec la mise en place d'une distribution mobile de petits déjeuners le matin dans le nord est parisien.

Aurore

L'association Aurore, qui gère de nombreux dispositifs d'urgence sociale est subventionnée par la collectivité parisienne depuis plusieurs années afin d'assurer une continuité dans la distribution de repas chauds sur le site de la Porte de la Villette (19^{ème}) pendant la période estivale.

L'association a mis en place depuis cet été une distribution d'environ 700 petits déjeuners par jour aux réfugiés présents sur le site de la Porte de la Chapelle (principalement des hommes isolés en situation de rue et de grande précarité), suite à la décision du collectif Wilson de mettre fin à cette activité dans le

courant du mois de juillet dernier. Afin de continuer d'apporter une réponse aux besoins fondamentaux des personnes migrantes présentes sur le site de la Porte de la Chapelle, l'association Aurore a prolongé cette action de distribution de petits déjeuners jusqu'au 31 décembre 2018 assurant ainsi la continuité de l'offre en matière d'aide alimentaire. L'association fait appel à une équipe de salariés, appuyée par quelques bénévoles et a prévu de distribuer en moyenne 600 petits déjeuners par jour, 7 jours sur 7, au sein de locaux appartenant à la Ville de Paris, situés au 56 boulevard Ney (18ème).

Fondation de l'Armée du Salut

Parmi ses nombreuses actions auprès des personnes en difficulté, la Fondation de l'Armée du Salut se propose de prendre le relai de l'action mise en place par Aurore et d'assurer au bénéfice des personnes migrantes situées dans le nord est parisien, une distribution alimentaire quotidienne de 600 petits déjeuners en moyenne. Ces distributions auront lieu 7 jours sur 7, à compter du mois de décembre 2018 et pour une durée d'un an à titre expérimental. Elles seront effectuées par une équipe de salariés et de bénévoles recrutés par la Fondation de l'Armée du Salut. Ce dispositif s'appuie sur l'acquisition d'un camion solidaire grâce au budget participatif dont l'emplacement pourra s'adapter à l'évolution de la géographie des campements. Les approvisionnements reposent en grande partie sur la constitution d'une plateforme des acteurs de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Compte tenu de l'intérêt social de cette action pour la collectivité parisienne, je vous propose :

- d'allouer à la Fondation de l'Armée du Salut, au titre de 2018, une subvention de fonctionnement de 254 973 € et une subvention en investissement de 50 345,46 €, dans le cadre du projet Ville Refuge du budget participatif 2017, pour les actions de distribution alimentaire effectuées sur le territoire du nord est parisien;
- de m'autoriser à signer avec la Fondation de l'Armée du Salut une convention de fonctionnement pluriannuelle 2018/2019 sur ce projet et une convention annuelle 2018 en investissement.

Compte tenu de l'intérêt social de cette action pour la collectivité parisienne, je vous propose :

- d'attribuer à l'association Aurore, au titre de 2018, une subvention de fonctionnement de 212 076 € pour son action d'aide alimentaire Porte de la Chapelle du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018;
- de m'autoriser à signer avec l'association Aurore une convention annuelle 2018 correspondant à cette action.

Les fiches techniques jointes en annexe de l'exposé des motifs présentent les associations et les modalités de réalisation des projets proposés ainsi que les budgets prévisionnels afférents.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Présidente du Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil départemental